



Amicale

des anciens élèves et amis de

Combrée

COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'AMICALE DU 16 SEPTEMBRE 2023

Les assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, se sont tenues dans les locaux du collège, dans l'ex-salle d'étude des moyens, cour Ouest en présence de la soixantaine d'anciens élèves et amis de Combrée qui s'étaient inscrits, tous à jour de cotisation. Les pouvoirs des absents furent enregistrés. La confidentialité exigée par 2IDE dans le cadre de l'A.M.I. obligeait la tenue de ces assemblées à huis-clos, ce qui explique l'absence d'invitation de la presse ou de personnalités extérieures.

Présents : Marie-Jo Abline (employée), Nicole Bazin-Depretz (c. 1977), Olivier Beauvais (c. 1973), Guy Bernier (c. 1968), Jean-Louis Boulangé (c. 1964) et son épouse, J-Jacques Carré (c. 1968) et son épouse, Étienne Charbonneau (c. 1964), Jean-Claude Chauvat (c. 1963), Patrick Danset (c. 1973), Catherine Dubois-Jacqmin (c.1988) et son époux, Loïc Dusseau (c. 1984) et son épouse, Anne Dusseau-Bernardin (c. 1990), Dominique Faure (c. 1969), Lydie Feuvray (c. 1990) et son époux, Gérard Fossé (c. 1974), Béatrice Foucher (c. 1983), José Galland (c. 1956), Élisabeth Gazeau (c. 1986), Omblin Gazeau (c. 1980), Gérard Gendry (c. 1954), Charles Guilleux (c. 1961), Loïs Jammes (c. 1967) et son épouse, Éric de La Garde (c. 1982), François Launay (c. 1985), Loïck Le Brun (c. 1984), Geoffroy Marchant (c. 1961), Virginie Malherre (c. 2002), Michel Martinot (c. 1953) et son épouse, Valérie Ménard (c. 1991), André Olive (c. 1968), Michel Pateau (c. 1968), Henry de Pimodan (c. 1966), Philippe de Pimodan (c. 1975), Guillaume de Roquefeuil (c. 1981), Hugues de Rosamel (c. 1984), Gaëlle Rouez (c. 1989), Jean-Louis Sébile (c. 1964), Agathe Seron (amie), Antoine Servin (c. 1970), Jean-Pierre Strager (c. 1946), Éric Strager (c. 1976), Jean Taufflieb (c. 1948), Patrick Tesson (c. 1972) et son épouse, Jean-François Tesson (c. 1973), Philippe Tijou (c. 1966), François Toulet (c. 1967), Martial Vaslin (c. 1964), Hubert de Villèle (c. 1983), Jean de Villèle (c. 1980).

Pouvoirs : Patrice de Bonfils (c. 1977), Olivier de La Dure (c. 1969), Joël Lardeux (c. 1972), Gérard Lebouchet (c. 1957), Xavier-Henri Perrodeau (c. 1980), Claude Prime (c. 1959), Didier Viel (c. 1966).

Excusés : Philippe Angebault (c. 1953), Pierre Boudrand (c. 1973), Morgane Busson-Coulibaly (c. 1992), Stéphane Carpentier (c. 1993), Marc Chapeau (c. 1956), Geneviève Charbonneau-Bloomfield (amie), Christine Goldie (c. 1985), André Lardeux (c. 1964), Gérard Lebouchet (c. 1957), Jean Luard (ami), Christophe Nouguey (prof.), Pierre Mortoire (c. 1970), Bruno Montoire (c. 1972), Noël Touzé (c. 1998), Jacques Vignais (c. 1966).

1. Rapport moral du président

Loïc Dusseau, président de l'Amicale des anciens élèves et amis de Combrée, remercia les anciens et amis de leur présence, présenta et remercia les membres du bureau ainsi que ceux du Conseil d'Administration en explicitant leur rôle et leurs actions dans l'association.

Rendant compte du travail du bureau et du C.A., il brossa un bref panorama des actions de l'Amicale depuis un an expliquant que les détails seraient précisés au fur et à mesure.

Il insista sur la confidentialité impérative à respecter par chacun au sujet du projet « M », précisant que les contacts avec le lauréat de l'A.M.I. étaient réguliers, amicaux et constructifs et qu'il s'agit bien évidemment de la préoccupation principale de l'Amicale afin, d'une part, qu'elle s'assure du respect de l'esprit des lieux dont elle est la garante, et, d'autre part, qu'elle puisse recouvrer la place que sa légitimité lui réserve naturellement dans ces lieux.

Il mentionna aussi notre 2^{ème} participation au forum des associations d'Ombrée d'Anjou le 9 septembre dernier à Pouancé, stand animé par Gérard Fossé et François Launay, membre du bureau.

Le président se réjouit de renaissance des groupements régionaux initiée en début d'année 2023 par Eric de la Garde (c.1982) pour Paris, puis par notre vice-présidente Virginie Malherbe (c. 2002) pour Nantes, qui ont déjà organisé des réunions, et vont être suivis par Lyon, Angers et Rennes.

Ce rapport fut approuvé à l'unanimité des présents

2. Rapport du trésorier

Gérard Fossé, trésorier, remercia son prédécesseur Didier Vieil et présenta les comptes de l'exercice 2022, une nouvelle fois positifs.

Il commenta les chiffres (cf. bulletin décembre) projetés à l'écran.

Il précisa l'ouverture d'un nouveau compte bancaire au Crédit Mutuel de Segré, principalement pour des raisons de proximité avec Combrée.

Le président souligna à cette occasion que l'Amicale, dans un esprit d'indépendance tant à l'égard des pouvoirs publics que des collectivités locales, préférerait ne solliciter ni ne bénéficier pour le moment de subvention.

Ce rapport fut approuvé à l'unanimité des présents

3. Rapport du secrétaire

Jean-Louis Boulangé précisa son rôle de secrétaire :

- il est le contact de contact@amicalecombrée.fr, actif chaque jour par courriel ou par téléphone,

- il organise les réunions du bureau et du conseil d'administration, met en œuvre ses décisions. Un exemple récent : la déclaration de l'association auprès de la sous-préfecture, en attente de mise à jour depuis 1999 ; il fut difficile de retrouver l'Amicale dans les arcanes officielles, malgré ou à cause de son ancienneté (1891).
- Au nom du bureau, il prépare et envoie chaque fin de mois la Lettre d'Information (cf. Annexe 1 l'évolution de ces envois projetée à l'écran) et deux fois par an, le Bulletin. Il rappela à l'assemblée que chacun peut apporter sa contribution en proposant des articles.
- Il anime le site Internet (mises à jour et nouveaux apports). Plus particulièrement, cette année, la publication de « l'Annuaire actuel » réservé aux adhérents, un annuaire qui contient, grâce au précédent travail de Michel Martinot, 11 555 fiches.
Ces fiches peuvent être consultées et modifiées librement par les adhérents. Les gestionnaires de l'annuaire sont informés immédiatement des modifications et de leur auteur.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents

4. Rapport sur les réseaux sociaux

Agathe Seron (amie du Collège), membre du C.A., fit état de son travail principalement pour Facebook et Instagram : l'Amicale y est très suivie et "likée". Elle a mis sur pied des "stories", constituées d'interviews vidéo d'anciens combréens locaux, qui rencontrent un franc succès. Elle encourage les anciens à découvrir ces vidéos sur Facebook ou Instagram ; elle incite parallèlement les abonnés au groupe Facebook à devenir adhérents.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents

5. Modification de statuts de l'Amicale : A.G. Extraordinaire

Loïc Dusseau explique que l'évolution du fonctionnement et de l'activité de notre Amicale nécessiterait de réactiver certaines dispositions de nos anciens statuts qui avaient été supprimées. Ainsi il propose :

1. Que les présidents des groupement régionaux de l'Amicale soient de nouveau membres de droit du Conseil d'Administration afin d'être pleinement associés au fonctionnement de l'Amicale pour une meilleure coordination avec leurs activités locales. Il s'agit d'Éric de La Garde pour Paris, Virginie Malherre pour Nantes, Anne Berhardin-Dusseau pour Angers, Loïck Le Brun pour Rennes et Frédéric Lepeintre pour Lyon ; leurs coordonnées sont [sur le site](#).
2. D'instituer un titre de « Membre d'honneur » de l'Amicale pour distinguer et remercier des anciens ayant fidèlement et activement œuvrés à son développement et à son rayonnement.
3. Quelques éléments de coordination ou de correction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. (Cf. [Annexe 2](#))

Le président propose alors de conférer le titre de « membre d'honneur » aux personnalités suivantes :

- Patrick Danset (c. 1973), au CA de 2000 à 2023, présent
- Michel Martinot (c. 1953), Trésorier de 1996 à 2008, présent
- Jean Taufflieb (c. 1948), au CA de 1997 à 2014, présent
- Didier Viel (c. 1965), trésorier de 2008 à 2022, excusé.

Les nouveaux membres d'honneur sont agréés et applaudis pour leur sympathique dévouement.

6. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Deux membres sont démissionnaires : Patrick Danset (c. 1973), pour raison personnelle, et Loïck Le Brun (c.1984) qui devient membre de droit du CA comme président du groupement rennais de l'Amicale.

Pour les remplacer, deux jeunes retraités réinstallés dans la région sont proposés :

- Philippe de Pimodan (c.1975) de Noyant-La-Gravoyère
- Guillaume de Roquefeuil (c.1981) de Montguillon

Après s'être présentés, les deux candidats sont élus à l'unanimité.

7. Une idée de projet pour l'Amicale

Jean-Jacques Carré, vice-président, propose une idée de Docu-BD relatant l'histoire de notre collègue. Les réactions sont positives, en soulignant que ce serait un projet ambitieux. Quelques-uns proposent d'y réfléchir et de contacter des connaissances pour le scénario et les dessins. C'est le Bureau puis le C.A. qui décideront ou non du lancement de ce projet qui a fait l'objet d'une présentation détaillée et illustrée sur l'écran.

8. Le Projet « M »

Ce projet est celui du lauréat de l'A.M.I. (Appel à Manifestation d'Intérêt). Son intérêt pour les lieux était manifeste, il avait contacté l'Amicale dès octobre 2022 avant d'avoir été choisi par 2IDE et par la commune de Combrée, propriétaires des murs du Collège. Le CA de novembre lui apporta son soutien à l'unanimité, et il convient naturellement d'en rendre compte à l'AG. Hélas, la contractualisation n'étant pas terminée, et donc, en l'absence d'officialisation du lauréat, la confidentialité reste requise.

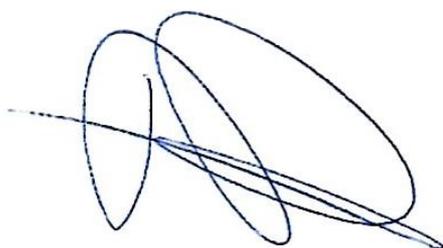
Il n'est donc pas possible de rapporter ici ce qui s'est dit dans cette partie de l'A.G. La plupart des questions sur le sérieux du projet ont reçu réponses, le président considérant ce projet comme plein d'espoir et d'avenir.

9. Fin de séance

Cette A.G. se termina vers 13h avec une séquence surprise à propos de l'obligation et de l'importance du silence dans les années 50. Un joyeux épisode concocté par Jean-Jacques Carré épaulé par Philippe Tijou, interlude auquel l'assemblée fut mise à contribution.

Ce fut ensuite le traditionnel moment de l'Hymne à la Vierge Combréenne, suivi de l'apéritif, sur la cour, qui lui-même annonça le repas préparé par l'Auberge de l'Ombrée : l'occasion de nombreux et sympathiques échanges sous le préau de notre « cour des Moyens », comme le montrent bien les photos déjà diffusées.

Le président,
Loïc DUSSEAU



Le trésorier
Gérard Fossé



Annexe 1 : Les Lettres d'Information

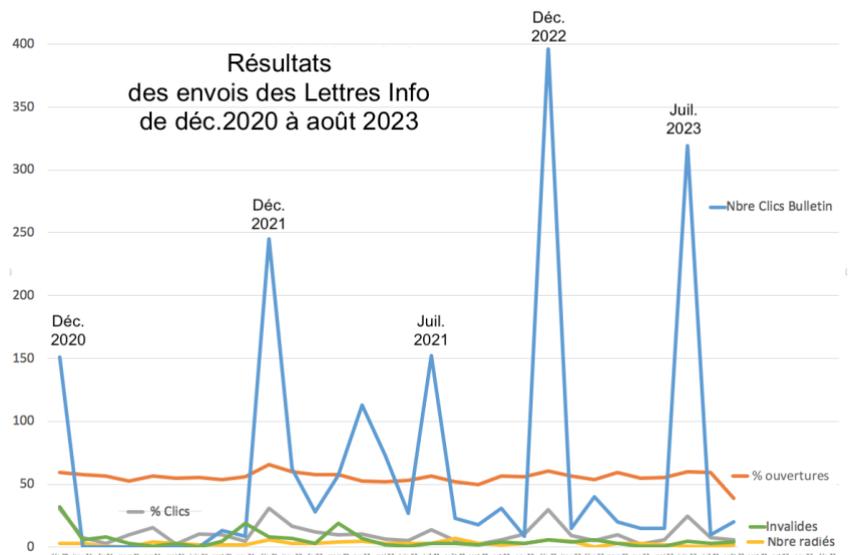
Les envois des Lettres d'Information ont cru de façon importante grâce à une recherche d'adresses internet par le biais du téléphone ou des adresses postales, ce qui a permis de doubler en 2022 le nombre d'envois qui oscille depuis lors entre 1200 et 1600.

Les diminutions constatées sont dues majoritairement à des anciens ou amis qui ont changé d'adresse électronique et aussi à ceux qui ont pu se désinscrire de notre liste de diffusion conformément au RGPD.



Les résultats de ces envois sont constatés à plusieurs niveaux :

- Le % d'ouverture reste à 53% ce qui est certes un bon score en la matière mais signifie aussi que la moitié des destinataires n'ouvrent pas ni ne voient nos courriels !
- Les adresses invalides (abandonnées) et les désinscriptions (refus volontaires) restent minimales.
- Le lien vers le Bulletin étant proposé dans les Lettres info suivantes, le nombre d'ouverture continue entre deux éditions (juin-juillet, décembre) ; en juillet, le départ en vacances s'est fait sentir sur le nombre d'ouverture du Bulletin.



Annexe 2 : modifications des statuts

La modification des statuts ainsi que celle de la modification des administrateurs ont été enregistrées par la Sous-Préfecture de Segré dont dépend notre association en date d'octobre 2023.

Une copie de ces statuts, ainsi que des précédents, sont [à votre disposition sur le site](#).

Ci-dessous, les modifications effectuées ont été surlignées

Association déclarée et autorisée par arrêté préfectoral du 6 décembre 1890

Statuts révisés et adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2023

Chapitre I – But de l'Association

Article 1 - L'Association fondée le 6 décembre 1890 par les anciens élèves de l'Institution Libre de Combrée et placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, a pour nom : *Amicale des Anciens Elèves et Amis de Combrée*.

Article 2 – Sont admis à faire partie de l'Association : les anciens élèves, les anciens professeurs, les amis, les bienfaiteurs de l'association.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale ordinaire à toute personne ayant rendu de remarquables services à l'Association et étant admise comme adhérent dans les conditions de l'article 11.

Article 3 – L'Association a pour but de regrouper ses adhérents en vue de maintenir entre tous des contacts amicaux et solidaires, ainsi que de contribuer à la renaissance de l'ancien établissement scolaire. A cet effet elle se propose notamment :

1. de les informer par la voie d'une *Lettre de liaison*, *Lettre d'information* ou *Bulletin* périodique et par un site Internet, des événements principaux intéressant les adhérents et les anciens du collège et du lycée ;
2. d'entretenir la mémoire de l'Institution Libre de Combrée et de son patrimoine historique, artistique et culturel ;
3. de soutenir, les initiatives individuelles ou collectives qui participent à la mise en valeur et à la sauvegarde des bâtiments ;
4. de porter ou aider tout projet de restauration des bâtiments de l'ancien établissement scolaire lui restituant sa vocation éducative.

Article 4 - L'Association s'interdit dans ses assemblées toute discussion sur des sujets étrangers aux buts définis à l'article 3.

Article 5 – Le siège social est fixé à Combrée ou en tout autre lieu décidé par son Président.

Chapitre II – Ressources propres à l'Association

Article 6 – Les ressources de l'Association, se composent :

1. d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale ;
2. de subventions diverses, dons et legs.

Chapitre III – Emploi des fonds

Article 7 – Soumises au Conseil d'Administration, la somme annuellement disponible et le cas échéant une partie des fonds de réserves seront réparties entre les emplois suivants :

1. frais de maintenance du site Internet de l'Association ;
2. frais d'impression et d'envoi de *La Lettre de Liaison*, *Lettre d'information* ou *Bulletin* de l'Association ;
3. frais d'administration de l'Association ;
4. soutien aux rassemblements des cours ;
5. soutien pour entretenir la mémoire de l'Institution Libre de Combrée ;
6. soutien à des initiatives individuelles ou collectives, notamment pour la sauvegarde du patrimoine territorial que constitue l'établissement scolaire de Combrée ;
7. soutien ponctuel à des adhérents en cas de nécessité.

Chapitre IV – Administration

Article 8 – Conseil d'Administration : l'Association est administrée par un conseil de 5 à 15 membres élus pour 5 ans par l'Assemblée Générale; les membres sortants sont rééligibles. Les Présidents honoraires anciens Présidents **et les présidents des Groupements Régionaux régulièrement constitués** sont membres de droit au Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 – Le Conseil d'Administration choisit dans son sein un Président, éventuellement un ou deux Vice-présidents, un Secrétaire, éventuellement un Secrétaire-adjoint, un Trésorier, éventuellement un Trésorier-adjoint, qui forment le Bureau.

Article 10 – Le Président de l'Association est tenu de déclarer, dans les 3 mois, à la Préfecture ou Sous-Préfecture compétente, les changements survenus dans la composition du Bureau, ainsi que toute modification apportée aux statuts.

Article 11 – Le Président reçoit, directement ou par l'intermédiaire d'un membre du Conseil d'Administration, les demandes d'admission dans l'Association, les demandes de soutiens ou de secours, les communications qui concernent celle-ci, et la représente en toute circonstance. Il peut déléguer ses pouvoirs si nécessaire.

Article 12 – En accord avec le Bureau, la Président réunit le Conseil d'Administration au moins 1 fois par an, pour recevoir les comptes du Trésorier, voter les soutiens sollicités, et toutes autres dépenses, fixer la date des Assemblées Générales, prendre enfin toute décision intéressant l'Association.

Article 13 – Une Assemblée Générale ordinaire des membres de l'Association se réunit chaque année en un lieu défini par le Bureau. 15 jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont normalement convoqués par la voie de *La lettre de Liaison* ou par lettre. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'Association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres sortants du Conseil d'Administration.

Article 14 – Pour modifier les statuts ou si besoin est, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Chapitre V – Groupements de Cours **et Groupements Régionaux**

Article 15 – Des groupements de cours des anciens élèves sont encouragés pour développer et entretenir les relations amicales entre leurs membres. Ils se déclarent alors au Conseil d'Administration qui entérine leur existence.

Des groupements régionaux d'anciens élèves ou amis de Combrée sont maintenus dans différents centres : Paris, Angers, Nantes, Rennes, Lyon, etc. Ils se déclarent alors au Conseil d'Administration qui entérine leur existence. Ces groupements visent à développer le rayonnement de l'amitié combréenne. Ils s'efforcent d'être des centres d'entraide, chacun mettant au service de ses camarades, et des jeunes en particulier, son influence et son expérience. Les anciens élèves ou amis de Combrée qui, par leur domicile, relèvent de ces différents centres sont priés de prendre part à leurs diverses manifestations d'amitié.

Article 16 – Ils informent de leurs activités le conseil d'administration qui peut relayer ces informations sur le site Internet de l'Amicale. Une partie des frais des rencontres peuvent-être pris en charge par l'association.

Article 17 – Un annuaire des membres de l'Association est régulièrement mise à jour et reste accessible sur le site Internet.

Chapitre VI – Responsabilité et Assurances

Article 18 - Aucun adhérent n'est personnellement responsable des engagements contractés par l'Association.

Article 19 – L'Association souscritra toutes polices d'assurances nécessaires, en fonction des activités qu'elle exerce.

Chapitre VI – Dissolution

Article 20 – La dissolution de l'Association et les conditions de sa liquidation ne peuvent être décidées que par une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. La dissolution ne peut être prononcée que par les trois quarts au moins des membres présents. Les fonds reçoivent la destination décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.